

## Parlement Européen

Question écrite à la Commission - art. 117 – 13.05.2011

**Auteurs: Luigi de Magistris, Sonia Alfano, Catherine Grèze, Eva Lichtenberger, Paul Murphy, Gianni Vattimo, Sabine Wils**

**Objet : Projet prioritaire RTE-T n ° 6 Lyon - Turin: modification de sa conception et nonrespect par l'Italie des conditions imposées par la Commission européenne pour l'obtention du financement UE**

D'après les communiqués publiés sur les sites du Ministère italien des infrastructures et de la Région Piémont et également rapportée par les principaux journaux nationaux (La Stampa, La Repubblica, il Sole 24 Ore, etc.) s'est tenue à Rome le 3.5.11 une réunion de la Commission Institutionnelle de la ligne Turin-Lyon à laquelle ont assisté le Ministre Matteoli, le Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil Letta, le Commissaire extraordinaire Virano, le Président de Délégation italienne auprès de la CIG Masera, le Président de la Région Piemonte Cota, le Président de la Province de Torino Saitta, le Maire de Torino Chiamparino et certains maires du Val de Suse.

Pendant cette réunion il aurait été communiqué la décision du Gouvernement italien de réduire le coût du Projet Prioritaire RTE-T n ° 6 par l'élimination de l'un des deux tubes des tunnels de base et de l'Orsiera par manque de fonds de l'État italien, modalité de réalisation de l'oeuvre qui avait déjà été rejetée lors de la demande de financement à l'Union européenne par la France et l'Italie en 2007.

Manifestement en conflit avec les principes énoncés par la Convention d'Århus du 25/6/1998 (Directive 2003/4/CE) ont été exclus de cette réunion les Maires de 17 Municipalités et le Président de la Communauté de Montagne du Val Susa et de la Vallée Sangone qui sont opposés à la construction de la nouvelle ligne ferroviaire alors que ont été admis les Maires de deux Municipalités qui ne sont pas affectées par les travaux sur le plan géographique mais sont politiquement proches du gouvernement italien.

La Commission est-elle au courant des faits ici exposés ?

Est-elle consciente que la nouvelle présentation de l'avant-projet à la suite de cette variante amènera vraisemblablement des retards sur le calendrier des engagements de l'Italie que la Commission européenne a mis en place avec la Révision RTE-T de mi-parcours en 10/2011 et que, étant donné l'opposition populaire massive à ce projet et le manque de l'accord de la majorité des Communes des territoires concernés, l'installation du chantier pour la construction du tunnel géognostique de La Maddalena pourrait être faite seulement en militarisant toute l'aire de la Commune ?